

## Biophytis annonce le règlement-livraison de son placement privé de 2,6 millions d'euros

**NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD**

Paris (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), 28 mars 2025 – 22h00 – Biophytis SA (Euronext Growth Paris : ALBPS), («Biophytis» ou la «Société»), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements pour les maladies liées à l'âge, annonce aujourd'hui le règlement-livraison de son placement privé d'un montant de **2 599 979, 72** d'euros (incluant la prime d'émission) réalisé par voie d'émission, sans droit préférentiel de souscription, de (i) **4 307 614 actions** ordinaires nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** »), à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action (un « **BSA** ») (les « **ABSA** »), et de (ii) **5 692 308** bons de souscription préfinancés (les « **BSA Préfinancés** ») à chacun desquels est attaché un BSA (les « **Unités Préfinancés** »), qui a été annoncé le 26 mars 2025.

Les Actions Nouvelles ont été admises aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le code ISIN FR001400OLP5.

Les BSA, qui ont été immédiatement détachés des Actions Nouvelles lors de leur émission sont cotés sur Euronext Growth à dater de ce jour et sous le code ISIN BSA FR001400YN90.

Maxim Group LLC a agi en tant qu'agent de placement principal et Invest Securities en tant que co-agent de placement dans le cadre du Placement Privé.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital de la Société est à ce jour la suivante (étant précisé que les pourcentages de droits de votes ont été calculés sur la base d'un nombre total de droits de vote, sur une base non-diluée égal à 15 855 851, et corrigés d'une erreur « matérielle » par rapport aux informations similaires figurant dans le communiqué de presse du 26 mars 2025, indiquant un nombre total de droits de vote, sur une base non-diluée, égal à 15 855 846) :

	Table de capitalisation - ND		Dettes convertibles	Table de capitalisation - FD	
	Actions	%	Actions	Actions	%
Stanislas Veillet	939 315	6%		939 315	3%
Management & CA	109 405	1%		109 405	0%
ADR (US)	286 500	2%		286 500	1%
Fiducie	2 366 667	15%		2 366 667	8%
Floating & Family office	6 607 584	42%		6 607 584	22%
Atlas	3 962 380	25%	5 648 320	9 610 700	33%
BlackRock (Kreos)	1 584 000	10%	7 762 070	9 346 070	32%
BSA, BSPCE, AGA				267 324	1%
<b>Nombre de titres</b>	<b>15 855 851</b>	<b>100%</b>		<b>29 533 565</b>	<b>100%</b>

	Table de capitalisation (Post souscription ABSA)				
	Table de capitalisation - ND		Dette convertible	Table de capitalisation - FD	
	Actions	%	Actions	Actions	%
Stanislas Veillet	939 315	5%		939 315	3%
Management & CA	109 405	1%		109 405	0%
ADR (US)	286 500	1%		286 500	1%
Fiducie	2 366 667	12%		2 366 667	7%
Floating & Family office	6 607 584	33%		6 607 584	20%
Atlas	3 962 380	20%	5 648 320	9 610 700	28%
BlackRock (Kreos)	1 584 000	8%	7 762 070	9 346 070	28%
BSA, BSPCE, AGA				267 324	1%
Armistice	2 000 000	10%		2 000 000	6%
Nouveaux investisseurs	2 307 614	11%		2 307 614	7%
<b>Nombre de titres</b>	<b>20 163 465</b>	<b>100%</b>		<b>33 841 179</b>	<b>100%</b>

	Table de capitalisation (Post exercice BSA Préfinancés)				
	Table de capitalisation - ND		Dette convertible	Table de capitalisation - FD	
	Actions	%	Actions	Actions	%
Stanislas Veillet	939 315	4%		939 315	2%
Management & CA	109 405	0%		109 405	0%
ADR (US)	286 500	1%		286 500	1%
Fiducie	2 366 667	9%		2 366 667	6%
Floating & Family office	6 607 584	26%		6 607 584	17%
Atlas	3 962 380	15%	5 648 320	9 610 700	24%
BlackRock (Kreos)	1 584 000	6%	7 762 070	9 346 070	24%
BSA, BSPCE, AGA				267 324	1%
Armistice	7 692 308	30%		7 692 308	19%
Nouveaux investisseurs	2 307 614	9%		2 307 614	6%
<b>Nombre de titres</b>	<b>25 855 773</b>	<b>100%</b>		<b>39 533 487</b>	<b>100%</b>

	Table de capitalisation (Post exercice 100% BSA attachés aux ABSA et Unités Préfinancées)				
	Table de capitalisation - ND		Dette convertible	Table de capitalisation - FD	
	Actions	%	Actions	Actions	%
Stanislas Veillet	939 315	3%		939 315	2%
Management & CA	109 405	0%		109 405	0%
ADR (US)	286 500	1%		286 500	1%
Fiducie	2 366 667	7%		2 366 667	5%
Floating & Family office	6 607 584	18%		6 607 584	13%
Atlas	3 962 380	11%	5 648 320	9 610 700	19%
BlackRock (Kreos)	1 584 000	4%	7 762 070	9 346 070	19%
BSA, BSPCE, AGA				267 324	1%
Armistice	15 384 616	43%		15 384 616	31%
Nouveaux investisseurs	4 615 228	13%		4 615 228	9%
<b>Nombre de titres</b>	<b>35 855 695</b>	<b>100%</b>		<b>49 533 409</b>	<b>100%</b>

Le prix d'émission d'une ABSA et d'une Unité Préfinancée, combiné au prix d'exercice d'un BSA et du BSA Préfinancé, diminué de la valeur théorique d'un BSA, fait ressortir une décote de 24,1% (et non pas 19,2% comme indiqué erronément dans le communiqué de presse du 26 mars 2025) par rapport au VWAP 5 jours, conforme à la décote maximale autorisée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 2 avril 2024 aux termes de sa troisième résolution.

### À propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie en phase clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour les maladies liées à l'âge. BIO101 (20-hydroxycécdysone), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule en développement pour les maladies musculaires (sarcopénie, phase 3 prête à démarrer) et métaboliques, notamment l'obésité. La société est basée à Paris, en France, avec des filiales à Cambridge, dans le Massachusetts aux Etats-Unis, et au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur Euronext Growth Paris (ALBPS - FR001400OLP5) et ses ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le marché OTC (BPTSY - US 09076G401). Pour plus d'informations, visitez le site [www.biophytis.com](http://www.biophytis.com).

### Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la société, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

Ce communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

En France, l'offre d'actions Biophytis (la « Société ») décrite ci-dessous sera réalisée exclusivement dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à la catégorie des bénéficiaires, au sens de l'article L. 225-138 du code de commerce, définie dans la troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 2 avril 2024. Elle ne constituera pas un appel public à l'épargne nécessitant la publication d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

La société mettra à la disposition du public un document d'information contenant les informations prévues à l'annexe IX du règlement sur les prospectus.

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen, aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour permettre une offre publique des titres mentionnés dans le présent communiqué de presse nécessitant la publication d'un prospectus dans un État membre.

Par conséquent, ces titres ne peuvent être et ne seront pas offerts dans un État membre autrement qu'en vertu des exemptions prévues à l'article 1, paragraphe 4, du règlement sur le prospectus ou, autrement, dans des cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus en vertu de l'article 3 du règlement sur le prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient sont distribués et destinés uniquement aux personnes qui sont (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et qui sont (i) des professionnels

de l'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) des entités à valeur nette élevée et d'autres personnes au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc. ) ou (iii) d'autres personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Market Act 2000) peut légalement être communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes les personnes visées aux points (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant dénommées ensemble les « personnes concernées »). Toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de titres auxquels le présent communiqué de presse se rapporte ne sera conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas agir ou se fier à ce communiqué de presse ou à son contenu.

Ce communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre de vente ou de souscription des actions de la société, ni la sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat de ces actions aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où des restrictions peuvent s'appliquer. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »). Les actions de la société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières, et la société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou d'autres titres de la société doit être prise uniquement sur la base des informations disponibles publiquement sur la société. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Maxim Group LLC ou d'All Invest et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par Maxim Group LLC ou All Invest.

### **Contact Biophytis**

#### Relations investisseurs

[Investors@biophytis.com](mailto:Investors@biophytis.com)

#### Investisseurs US

Pascal Nigen – Alpha Bronze

[pnigen@alphabronzellc.com](mailto:pnigen@alphabronzellc.com)

#### Médias

Antoine Denry : [antoine.denry@taddeo.fr](mailto:antoine.denry@taddeo.fr) – +33 6 18 07 83 27

Inès de Mandiargues: [ines.demandiargues@taddeo.fr](mailto:ines.demandiargues@taddeo.fr) – +33 6 16 16 51 78